

AGE - Plate-forme européenne pour une politique des personnes âgées

AGE Plate-forme Europe est un réseau européen qui regroupe près de 150 organisations de personnes âgées de 50 ans et plus représentant directement plus de 28 millions de seniors dans l'Union européenne. AGE a pour vocation de faire entendre et de promouvoir les intérêts des 150 millions de personnes âgées de 50 ans et plus dans l'Union européenne et de les sensibiliser aux questions qui les concernent le plus.

Le projet

AGE a pour vocation de défendre les intérêts des personnes âgées et retraitées dans l'Union européenne et de sensibiliser le public aux questions qui les concernent le plus. L'association organise de nombreuses activités stratégiques et d'information dans le but d'intégrer les préoccupations des personnes âgées dans le travail de l'Union européenne et de soutenir la mise en réseau des groupes de seniors. AGE élabore des documents de prise de position sur les initiatives européennes pertinentes, dans lesquels elle expose son point de vue et formule des recommandations sur des politiques spécifiques. Ces documents sont préparés et approuvés par nos membres. AGE pense qu'il est indispensable que l'UE reconnaisse et comprenne l'impact des politiques européennes sur les personnes âgées ou retraitées. Nous devons davantage donner la parole aux personnes âgées de 50 ans et plus et les laisser exprimer et défendre leurs droits et leurs intérêts. AGE oeuvre en faveur d'un dialogue civil plus efficace au niveau européen, et s'efforce de faire en sorte que ce dialogue reconnaisse et prenne en compte les besoins et les attentes des personnes âgées et retraitées. Comme indiqué dans nos principes directeurs, nous sommes convaincus qu'un changement d'attitude est nécessaire **pour créer une société de tous les âges et garantir le renforcement des droits de tous les groupes d'âge, y compris ceux des personnes âgées. La solidarité entre les générations doit aller de pair avec la reconnaissance de la contribution des personnes âgées à la société.**

Perspectives

Nous aspirons à une société européenne ouverte à tous les âges, dans laquelle tous les citoyens jouissent de droits égaux et de bonnes conditions de vie leur permettant de participer pleinement à la société et d'accéder aux biens et aux services de base. L'égalité entre les âges sera bénéfique non seulement pour les personnes âgées en tant que citoyens, dont la sagesse et l'expérience sera valorisée, mais elle servira aussi les intérêts de notre société vieillissante. Faire face au vieillissement de la population Les personnes âgées représentent un pourcentage croissant de la population européenne. La question du vieillissement de la société est devenue une priorité politique au niveau européen. Le vieillissement entraîne des changements importants et fondamentaux au sein de notre société et nécessite une réforme approfondie de nos structures économiques et sociales.

Influencer les politiques européennes

AGE s'efforce d'influencer les politiques de l'Union européenne afin qu'elles reflètent de façon plus adéquate les intérêts de toutes les personnes âgées. AGE centre son action sur une série de domaines stratégiques qui ont un impact sur la vie des seniors: la lutte contre les discriminations, l'emploi des travailleurs âgés, la protection et l'inclusion sociales, la santé, les nouvelles technologies et la solidarité entre les

générations. AGE travaille en étroite collaboration avec l'Intergroupe Vieillesse et solidarité intergénérationnelle du Parlement européen.

Principes directeurs

AGE est régie par des principes directeurs auxquels sont tenues d'adhérer toutes ses organisations membres et qui servent de référence aux membres et au secrétariat pour influencer les politiques au niveau européen. Vers une société pour tous les âges AGE revendique la participation et l'intégration dans la société de tous les citoyens, indépendamment de leur âge, et plaide pour un renforcement de la solidarité entre les générations et entre les personnes âgées. Pour relever le défi du vieillissement, l'Union européenne et les différents pays mettent en oeuvre de vastes réformes. AGE travaille en collaboration avec le Forum européen de la Jeunesse et d'autres ONG pour promouvoir une plus grande justice sociale et une meilleure équité entre les générations dans ces débats. Les personnes âgées et retraitées sont une ressource. Le principe au coeur de toute l'action d'AGE est celui de la reconnaissance des personnes âgées en tant que ressource. Le vieillissement de la société est trop souvent perçu comme une menace pour le marché de l'emploi, la viabilité des systèmes de protection sociale et l'organisation et le financement des services, y compris les services de soins de santé. Cette image négative ne rend pas justice au rôle crucial que jouent les personnes âgées dans les domaines culturel et professionnel. Leur importante contribution à la société, souvent à titre bénévole, doit être davantage reconnue. Un changement d'attitude est nécessaire si nous voulons instaurer une véritable société pour tous les âges. Les personnes âgées doivent pouvoir parler en leur nom. AGE est d'avis que les seniors doivent pouvoir s'exprimer en leur nom propre. C'est pourquoi nous estimons qu'il est très important qu'ils dirigent l'organisation et participent activement à toutes nos activités.

Lutte contre la discrimination fondée sur l'âge

La discrimination fondée sur l'âge peut se manifester de différentes manières, directes ou indirectes, et prendre la forme d'obstacles juridiques ou politiques, de stéréotypes, de préjugés ou de harcèlement. Elle peut affecter un individu ou un groupe. Cette discrimination est à l'origine d'un grand nombre des problèmes auxquels sont confrontées les personnes âgées. Elles se heurtent quotidiennement à des stéréotypes et à des préjugés sur leur potentiel économique, leur productivité, leurs compétences et leurs besoins financiers. Ces images négatives ne reconnaissent pas l'énorme ressource culturelle, sociale et professionnelle que représentent les personnes âgées et sont inacceptables au 21^{ème} siècle. La discrimination fondée sur l'âge affecte tous les domaines de la vie. C'est pourquoi les politiques doivent être mieux coordonnées afin de bien faire comprendre ce que représente réellement le changement démographique et de susciter des réponses appropriées favorisant l'équité et la solidarité entre les générations. Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en décembre 2009, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne sert de cadre juridique pour garantir les droits civils, politiques, économiques et sociaux des citoyens européens de tous les âges. *Recommandations*

- Reconnaître que la discrimination fondée sur l'âge est une réalité dans tous les pays européens et que la lutte contre cette forme de discrimination doit être hissée au rang des priorités politiques;
- Adopter et mettre en oeuvre une base juridique plus stricte pour la lutte contre la discrimination, assortie de mesures non législatives visant à promouvoir l'égalité;
- Apporter aux structures économiques, sociales, culturelles et politiques les changements qualitatifs nécessaires pour combattre la discrimination fondée sur l'âge;
- Combattre la discrimination multiple;

- Intégrer la dimension d'égalité de l'âge dans la mise en oeuvre des politiques générales, à tous les niveaux politiques.

Promouvoir l'emploi des travailleurs âgés

Le marché du travail de l'UE doit faire face à la mondialisation, à une évolution rapide des technologies et au vieillissement démographique, et désormais aussi aux conséquences sociales et économiques de la crise. Ces difficultés nécessitent d'assouplir les conditions de travail actuelles pour permettre une plus grande participation des travailleurs âgés au marché du travail. Le vieillissement doit rester parmi les priorités de l'UE, et la stratégie Europe 2020 doit cibler les difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs âgés sur le marché du travail, la réforme des retraites et l'égalité entre les hommes et les femmes. De nouvelles approches et structures sont nécessaires pour s'adapter au vieillissement de la main d'oeuvre et permettre aux seniors de rester actifs sur le marché du travail. Une mise en oeuvre efficace de la législation est indispensable mais elle ne suffira pas à elle seule; il est aussi primordial de combattre les préjugés envers les travailleurs âgés et d'éradiquer la discrimination à laquelle se heurtent de plus en plus souvent les seniors sur le marché du travail.

Recommandations

- Adopter des mesures appropriées pour protéger et encourager l'emploi des travailleurs âgés à l'heure où l'UE sort de la crise économique;
- créer des incitants pour encourager les travailleurs âgés à rester plus longtemps actifs et promouvoir une approche positive à l'égard des travailleurs âgés auprès des employeurs;
- Améliorer les conditions de travail et encourager le développement des compétences via l'éducation et la formation tout au long de la vie;
- Tenir compte des difficultés auxquelles sont confrontées les femmes âgées afin de leur permettre de mieux concilier leur vie professionnelle et leurs responsabilités familiales.

Promouvoir l'emploi des travailleurs âgés

Le marché du travail de l'UE doit faire face à la mondialisation, à une évolution rapide des technologies et au vieillissement démographique, et désormais aussi aux conséquences sociales et économiques de la crise. Ces difficultés nécessitent d'assouplir les conditions de travail actuelles pour permettre une plus grande participation des travailleurs âgés au marché du travail. Le vieillissement doit rester parmi les priorités de l'UE, et la stratégie Europe 2020 doit cibler les difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs âgés sur le marché du travail, la réforme des retraites et l'égalité entre les hommes et les femmes. De nouvelles approches et structures sont nécessaires pour s'adapter au vieillissement de la main d'oeuvre et permettre aux seniors de rester actifs sur le marché du travail. Une mise en oeuvre efficace de la législation est indispensable mais elle ne suffira pas à elle seule; il est aussi primordial de combattre les préjugés envers les travailleurs âgés et d'éradiquer la discrimination à laquelle se heurtent de plus en plus souvent les seniors sur le marché du travail.

Recommandations

- Adopter des mesures appropriées pour protéger et encourager l'emploi des travailleurs âgés à l'heure où l'UE sort de la crise économique;
- créer des incitants pour encourager les travailleurs âgés à rester plus longtemps actifs et promouvoir une approche positive à l'égard des travailleurs âgés auprès des employeurs;
- Améliorer les conditions de travail et encourager le développement des compétences via l'éducation et la formation tout au long de la vie;

- Tenir compte des difficultés auxquelles sont confrontées les femmes âgées afin de leur permettre de mieux concilier leur vie professionnelle et leurs responsabilités familiales.

Garantir des revenus adéquats aux personnes âgées

L'allongement de l'espérance de vie et l'amélioration de la santé des personnes âgées comptent parmi les plus grandes avancées du développement économique et social récent de l'Europe. En cette période d'après-crise, le débat sur le vieillissement en Europe porte presque exclusivement sur l'augmentation des dépenses de pension et le taux de dépendance et ne s'intéresse pas aux changements qualitatifs à apporter aux structures économiques, sociales et politiques. Les seniors sont souvent présentés comme un fardeau pour la société, et leur importante contribution aux systèmes de sécurité sociale et l'aide qu'elles apportent aux plus jeunes en partageant leurs revenus et leur temps ne sont pas suffisamment reconnues. D'un point de vue intergénérationnel, il est important de garantir des pensions adéquates, pas seulement pour les personnes âgées mais pour l'ensemble de la société.

Recommandations

- Une organisation des pensions équilibrée et diversifiée, et en particulier la mise en place de régimes de retraite légaux adéquats et sûrs via le premier pilier;
- Renforcer la sécurité des droits à pension individuels dans le cadre des régimes de pension par capitalisation;
- Mesures visant à faciliter le maintien des travailleurs âgés dans l'emploi et l'accès à des emplois de qualité pour les personnes à la recherche d'un emploi;
- Accorder une attention particulière aux inégalités entre les hommes et les femmes du point de vue des revenus de vieillesse, et veiller à ne pas créer de nouvelles sources d'inégalités pour les cohortes futures;
- Aider les travailleurs dont la carrière a été écourtée ou atypique afin qu'ils disposent de droits à pension suffisants;
- Promouvoir l'éducation et fournir régulièrement des informations accessibles sur la constitution des droits à pension.

Inclusion sociale

Plusieurs facteurs combinés (notamment faibles revenus, santé défaillante, discrimination fondée sur l'âge et/ou le sexe, diminution des capacités physiques ou mentales, chômage, isolement, maltraitance et manque d'accessibilité aux services) peuvent rendre les personnes âgées plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale à mesure qu'elles vieillissent. Étant donné que le groupe des personnes âgées de 65 ans et plus est celui qui connaît la croissance la plus rapide en Europe, tous les États membres et l'Union européenne doivent s'allier pour combattre les problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les personnes âgées et mettre en place une stratégie de lutte contre la pauvreté structurée et ciblée. AGE veut sensibiliser le public à la situation et à la réalité sociale des personnes âgées, notamment dans le cadre du processus d'inclusion sociale de l'UE. La Méthode ouverte de coordination reste le principal cadre stratégique pour élaborer une politique d'inclusion sociale globale et impliquer toutes les parties concernées, y compris les personnes confrontées à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Recommandations

- Combattre les différents aspects de la pauvreté et de l'exclusion sociale chez les personnes âgées;
- Garantir aux personnes âgées un revenu minimum adéquat afin de lutter contre la pauvreté et d'empêcher l'exclusion sociale;

- Fixer une norme de revenu minimum pour les retraités leur permettant de vivre décemment et dans la dignité;
- Cibler les personnes âgées dans les Plans d'action nationaux sur l'inclusion sociale, et impliquer les personnes en situation de pauvreté dans le processus décisionnel;
- Convenir d'objectifs nationaux en matière de réduction de pauvreté, par sexe et par groupe d'âge;
- Mettre en oeuvre l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'emploi afin de garantir des revenus de retraites adéquats pour les femmes;
- Tendre la main aux personnes âgées les plus vulnérables, les informer et les aider à faire valoir leurs droits en matière de pensions;
- Protéger les travailleurs âgés contre la pauvreté au travail;
- Promouvoir le bien-être individuel et la qualité de vie à tous les âges en garantissant un accès universel aux services de base.

Santé

Bien que la politique de la santé reste une compétence nationale, cette matière est de plus en plus souvent abordée au niveau européen. En mars 2005, le Sommet de printemps a convenu d'étendre la Méthode ouverte de coordination au domaine des soins de santé et de longue durée, élevant ainsi la santé des citoyens, et notamment celle des personnes âgées, au rang des priorités européennes et nationales. AGE demande que l'on adopte une approche coordonnée de la santé et que l'on élabore des politiques adéquates au niveau national afin de garantir que les personnes âgées pourront vieillir en bonne santé.

Recommandations

- Promouvoir des modes de vie sains durant la vieillesse et faciliter l'autonomie et la participation sociale des personnes âgées;
- Intégrer le thème du vieillissement dans la nouvelle stratégie de santé et dans les autres politiques pertinentes de l'UE;
- Garantir un accès universel et équitable aux conseils en matière de santé, aux services de prévention, à des traitements et à des soins de longue durée de qualité ; et veiller à ce que les personnes âgées reçoivent l'aide dont elles ont besoin pour vivre dans la dignité, que ce soit à leur domicile ou dans des établissements de soins;
- Des mesures concrètes doivent être prises à tous les niveaux pour empêcher toutes les formes de maltraitance des personnes âgées, qu'elle soit de nature physique, psychologique ou financière;
- Garantir que les médicaments destinés aux personnes âgées ont été testés et conçus de manière appropriée ; et encourager une utilisation rationnelle et équitable des ressources de santé afin de garantir la viabilité à long terme des systèmes de santé et un accès universel à ceux-ci;
- Mettre au service de la population des gérontologues et des gériatres qualifiés et dûment formés afin de répondre aux besoins de notre population vieillissante en matière de santé.

Accessibilité universelle et autonomie

La qualité de l'environnement intérieur et extérieur influence la qualité de vie de chacun, et en particulier celle des personnes âgées: l'évolution rapide et permanente des nouvelles technologies, des services de transport et de l'habitat ont un impact direct sur la santé et la qualité de vie des seniors. L'accessibilité des moyens de transport et de l'environnement bâti et la convivialité des technologies peuvent aider les personnes âgées à effectuer leurs activités quotidiennes, à veiller sur leur santé, à tisser des réseaux sociaux, à participer au marché du travail ou à des activités bénévoles, et à mieux garantir leur sécurité. AGE suit de près les dernières avancées dans ces domaines, et

défend les intérêts des utilisateurs âgés dans le débat au niveau européen en s'assurant que les progrès réalisés répondent à leurs besoins.

Recommandations

- Faire en sorte que les produits, les applications technologiques et les services soient conviviaux, accessibles, abordables et appropriés pour tous;
- Encourager les personnes âgées à tirer parti de la société de l'information, dans tous les domaines;
- Tenir compte des besoins des consommateurs âgés lors de la conception des produits, services, appareils ou programmes de formation qui leur sont directement destinés;
- Soutenir la recherche multidisciplinaire et surveiller l'impact social et économique des biens et services accessibles pour les personnes âgées;
- Mettre en place un cadre juridique imposant aux entités privées et publiques d'appliquer des critères d'accessibilité communs et promouvoir une approche de «conception pour tous» (Design for All) de manière à prendre en compte les besoins de tous les citoyens;
- Créer des réseaux de coopération entre l'industrie et les organisations de personnes âgées.

Solidarité entre les générations

Le vieillissement démographique a un impact considérable sur les relations entre les générations et sur le fonctionnement des sociétés européennes. Au lieu de nous focaliser sur les problèmes liés au vieillissement, tels que l'augmentation des dépenses affectées aux pensions et aux soins de santé ou la diminution de la main-d'oeuvre, nous devons voir la réalité démographique comme une opportunité, qui peut nous permettre de faire face aux nombreux défis économiques et sociaux auxquels nous sommes actuellement confrontés. Pour cela, nous devons revoir et remanier plusieurs politiques économiques et sociales. AGE, en collaboration avec d'autres ONG, s'emploie à renforcer l'équité entre les générations et la justice sociale dans le débat à l'échelon européen, et encourage les initiatives aux niveaux national et local. AGE fait activement campagne, au sein d'une coalition d'ONG, en faveur de la Journée européenne de la solidarité entre les générations (29 avril) et de la désignation de 2012 comme Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations.

Recommandations

- Intégrer la dimension de solidarité entre les générations dans toutes les politiques de l'UE;
- élaborer des politiques, règlements et programmes de financement locaux, nationaux et européens qui permettent aux citoyens européens de tous les âges de jouer un rôle actif au sein de la société;
- élaborer une stratégie européenne de vieillissement actif qui touche à tous les aspects du vieillissement démographique et à l'activation des personnes âgées de 50 ans et plus;
- Organiser en 2012 une Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations, et fixer des objectifs ambitieux mais réalistes en matière de vieillissement actif et de solidarité entre les générations;
- promouvoir et soutenir toutes les initiatives locales qui favorisent les contacts, les échanges ou l'aide mutuelle entre les générations.

Appartenance à d'autres réseaux européens

AGE est membre de la Plate-forme des ONG européennes du secteur social (Plate forme sociale), du Réseau européen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN), et de la European Public Health Alliance (EPHA), où elle promeut le point de vue des personnes âgées. Pour en savoir plus sur ces réseaux, consulter leurs sites Internet: Plate-forme sociale: <http://www.socialplatform.org> - <http://www.ephpa.org>

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur AGE Plate-forme Europe âgées, ainsi que sur ses objectifs et ses activités de lobbying au niveau européen, consulter le site Internet d'AGE à l'adresse suivante: www.age-platform.eu AGE Platform Europe Rue Froissart, 111 1040 Brussels Belgium Tel. + 32 2 280 14 70 Fax + 32 2 280 15 22 Courriel: info@age-platform.eu Cette publication est financée par le programme d'action communautaire PROGRESS. Voir: http://ec.europa.eu/employment_social/progress/docs_en.html